

Jean-Pierre Sueur a présidé au Sénat un colloque organisé par « DES maintenant, plus les prisons étaient surpeuplées, et plus on était en sécurité. Ce n'est pas vrai. Les prisons sont nécessaires. Mais pour beaucoup, notamment pour ceux qui sont condamnés à des peines courtes, des peines de substitution sont préférables, d'autres « contraintes pénales » sont plus efficaces. Il faut surtout que le séjour en prison permette d'éviter la récidive, et pour cela que l'on prépare durant ce séjour la réinsertion des détenus – ce qui est incompatible avec des prisons surpeuplées. Je tiens à saluer à cet égard la récente circulaire pénale de Christiane Taubira, garde des Sceaux, qui a clairement énoncé cette autre politique qu'il faut défendre, expliquer, mettre en œuvre ». C'est en ces termes – résumés – que Jean-Pierre Sueur a ouvert le colloque qu'il a présidé, qui était organisé ce samedi 6 octobre au Sénat par l'association « DES maintenant, en Europe », animée par Pierre-Victor Tournier, en présence de Christiane Taubira et de Norman Bishop, expert scientifique auprès du Conseil de l'Europe, initiateur de l'appel pour « la contrainte pénale communautaire » dont les analyses et l'expertise sur les questions pénitentiaires sont très largement reconnues. Le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation selon laquelle « nul ne peut être privé de liberté, à moins que cette privation constitue une mesure de dernier recours ». Au-delà de leurs différences politiques, les parlementaires qui se sont exprimés lors de ce colloque ont partagé l'orientation visant à promouvoir les « peines de substitution » et à considérer la prison comme le dernier recours. Il s'agissait d'Aline Archimbaud, sénatrice écologiste de Seine Saint-Denis, Nicole Borvo Cohen-Seat, ex-sénatrice de Paris, Dominique Raimbourg, député socialiste de Loire-Atlantique et de Jean-René Lecerf, sénateur UMP du Nord.

▪